Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260219-2026_011-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2026-011

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 février 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le dix-neuf février, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 13 février 2026.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	12
Votants	13
Vote	
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Bertrand ROUINSARD.

Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY, Mr Gilles COUANAULT.
Absents excusés : Mme Anne Sophie MOREL a donné pouvoir à Mr Olivier RONDEAU.

Secrétaire de Séance : Mme Agnès ELINE

2026-011- Approbation du procès-verbal du précédent conseil

Mr le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le procès-verbal du conseil du 22 janvier 2026, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

MAIRIE DE LANGON (35660) Ille-et-Vilaine